



**VAL D'YERRES  
VAL DE SEINE**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

*Conseil Communautaire du 9 février 2023  
À Montgeron*

PROCÈS-VERBAL

*(La séance du Conseil communautaire est ouverte sous la présidence de M. François DUROVRAY, à 18 h 03.)*

**M. le PRÉSIDENT.**- Bonsoir à tous.

Je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil communautaire, qui se déroule dans un lieu inhabituel. Le président du SyAGE, qui a sans doute eu trop froid lors de notre dernière réunion, a proposé que nous nous retrouvions dans une salle plus petite pour nous tenir chaud.

**M. COLAS.**- Exactement. C'est de la sobriété, Président.

*(M. le Président procède à l'appel nominal.)*

**M. le PRÉSIDENT.**- Nous avons le quorum.

Il faut désigner un secrétaire de séance.

► **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

**M. le PRÉSIDENT.**- Fouad SARI serait-il d'accord pour être secrétaire de séance ?

**M. SARI.**- Avec plaisir.

**M. le PRÉSIDENT.**- Cette proposition agréé-t-elle à l'assemblée ?

Pas de vote contre ni d'abstention ? *(Non.)*

*(M. Fouad SARI est désigné secrétaire de séance.)*

**M. le PRÉSIDENT.**- Félicitations pour cette promotion.

► **INFORMATIONS DU PRESIDENT**

**M. le PRÉSIDENT.**- Avant de débiter l'ordre du jour, je vais vous communiquer quelques informations.

Le 16 mars, la mission locale organisera avec la Cité de l'emploi une rencontre sur l'alternance et l'apprentissage à Quincy-sous-Sénart.

Dans le cadre des mesures de sobriété et d'économie d'énergie, nous avons décidé de réduire les plages d'ouverture de certains équipements. Ce sera le cas, pendant les vacances d'hiver, pour les piscines en régie. Les autres piscines resteront ouvertes. Il y aura également des ouvertures alternatives des médiathèques durant ces mêmes vacances.

Le 24 juin, les élèves de l'Agglomération se produiront à la Philharmonie de Paris. Ce sera un moment très important qui viendra clôturer leurs années de travail autour de DÉMOS. Je pense

que les élèves seraient très sensibles au fait que les élus du territoire soient présents. Je ne sais pas sous quelle configuration nous pourrions le faire. Il faudra négocier avec la Philharmonie.

Par ailleurs, nous cheminons de façon positive sur l'élaboration de la charte forestière de l'ONF. Il faudrait que nous fassions un point sur le sujet lors de la prochaine réunion du Bureau, qui se tiendra le 23 février. J'espère que nous pourrions présenter cette nouvelle charte et des éléments de dialogue positifs sur l'avancement avec l'ONF lors d'un prochain Conseil communautaire.

S'agissant toujours des sujets d'environnement et de biodiversité, deux nouveaux ateliers de la Fresque du climat auront lieu le 10 février et le 13 mars. Ceux d'entre vous qui souhaiteraient s'y inscrire sont évidemment les bienvenus. Le 11 avril, à la salle Gérard Philippe de Boussy-Saint-Antoine, nous aurons une réunion publique sur le portrait de la biodiversité.

Nous prévoyons la réouverture de la salle René Fallet le 11 mars et l'inauguration du conservatoire de Montgeron le 19 avril à 18 h 00.

Les travaux du conservatoire de Draveil ont débuté il y a quelques jours, avec une ouverture comprise entre six et vingt-quatre mois. Cela dépend si j'écoute mon oreille gauche ou mon oreille droite. Plus sérieusement, l'ouverture se fera vraisemblablement à la fin de l'année 2024, si le chantier se déroule correctement. Nous espérons tous que ce sera le cas.

Ce matin, j'ai participé en votre nom, avec Romain COLAS, à l'installation du nouveau syndicat mixte fermé Eau du Sud Francilien qui est lié aux délibérations prises, voici quelques mois, au sein des instances du Val d'Yerres Val de Seine, de Grand-Orly Seine Bièvre, de Cœur d'Essonne et de Grand Paris Sud. Ce syndicat mixte fermé a pour vocation première d'acheter l'eau en gros, puisque nous devons procéder à ces achats à brève échéance et que nous avons – à un horizon que nous espérons court – les négociations sur le rachat des usines de production d'eau potable à Suez. J'avais rapidement évoqué le sujet lors du dernier Conseil communautaire. Les discussions, qui étaient un peu encaimées au mois de décembre, ont repris de façon positive en janvier. J'ai eu l'occasion de rencontrer les protagonistes début février et je les rencontrerai de nouveau au mois de mars. Je ne participe pas directement aux discussions conduites par le tout nouveau président du syndicat qui est Michel BISSON, président de Grand Paris Sud, mais il faut parfois permettre aux uns et aux autres d'atterrir. J'essaie de le faire non pas en grand sage mais avec l'autorité que certains me prêtent pour essayer de mettre tout le monde autour de la table et de faire converger les positions. J'espère être en mesure de vous donner des conditions de reprise de ces usines lors du Conseil communautaire du mois d'avril, mais c'est conditionné à la poursuite et à l'achèvement des discussions en cours. Lesquelles doivent conduire Suez, dans les prochaines semaines, à transmettre la valeur nette comptable que nous avons sollicitée. Cela nous permettra d'apprécier les éléments concernant la durée du futur contrat, le prix du mètre cube d'eau et les investissements qui seront nécessaires au cours de la période où Suez continuera à exploiter les usines avant de nous en transférer la propriété.

J'espère avoir été complet sur les différentes informations. Sinon, je serai évidemment à votre disposition pour répondre à vos questions.

Je vous signale enfin que le point n° 13 de la séance est retiré. Il sera présenté lors du prochain Conseil communautaire car nous avons des discussions serrées avec l'État et l'ensemble des

communes sur les enjeux de reconstitution de l'offre liée aux opérations ANRU. Nous aurons un Bureau communautaire sur le sujet le 17 février. Comme me l'indiquait Christine GARNIER avant l'ouverture de la séance, nous avons des précisions à apporter, dans le cadre d'un dialogue avec l'État, sur les orientations permettant ce Plan partenarial de gestion de la demande de logement social. Je vous propose que nous examinions ce point lors du Conseil communautaire du mois d'avril.

Nous avons quinze points à examiner. Auparavant, nous devons approuver le procès-verbal de la séance du 15 décembre dernier.

► **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022**

**M. le PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des observations ? *(Non.)*

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Il est procédé au vote à main levée sur l'approbation du procès-verbal du 15 décembre 2022, qui est adopté à l'unanimité.)*

► **COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2022**

**M. le PRÉSIDENT.**- Avez-vous des questions sur les décisions ?

**M. SELLAMI.**- Oui, ma question porte sur la décision 2023-005 : mission d'accompagnement pour la construction d'un collectif de direction avec un cabinet. Il nous semble avoir compris que c'est la direction des services de l'Agglomération. Pourriez-vous nous dire quelle est la mission du cabinet ?

**M. le PRÉSIDENT.**- Je ne saurais vous le dire car ce sujet est piloté par le directeur général des services, mais les choix opérés par notre Conseil communautaire sur l'évolution des missions de l'Agglomération et le fait que celle-ci est de plus en plus vouée à porter des projets pour le territoire – ce sont les sujets politiques qui ont souvent été abordés ici – impliquent une évolution de la gouvernance interne de l'Agglomération, une structuration des services et de la direction générale. Cela amène à cette réflexion sur le positionnement de la direction générale vis-à-vis des services et sur la transformation de l'Agglomération en interne, conformément aux décisions politiques qui sont prises aujourd'hui.

Y a-t-il d'autres questions sur les décisions ? *(Non.)*

Nous passons au premier point de l'ordre du jour qui concerne l'examen du budget primitif 2023, du budget principal et du budget de l'Office de tourisme. Ce sont une présentation commune et un débat commun qui seront suivis de deux votes.

## I. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023, DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME

---

**M. COLAS.-** Je vais me contenter d'une brève présentation parce que ce projet de budget traduit les orientations budgétaires dont nous avons débattu lors de notre dernière réunion, à quelques ajustements techniques près. Ceux-ci relèvent de la mise en application, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, de la nouvelle norme comptable M57 qui implique des bougés par rapport à la M14 entre l'enveloppe que nous avons anticipée sur certains chapitres et le document qui vous est présenté ce soir. J'en profite pour remercier les services de leur travail.

Un autre élément notable est la provision sur la section d'investissement de 1,6 M€ dans le cadre d'un contentieux qui va nous opposer à une entreprise sur le chantier de rénovation de la piscine de Brunoy. Dans la mesure où ce contentieux fait peser un risque de 1.6 M€ sur l'Agglomération, le choix qui a été fait – dans un souci de sincérité budgétaire – est d'inscrire en prévisionnel cette dépense, étant entendu que nous la contestons.

Ce projet de budget, dont vous avez les chiffres puisqu'ils vous ont été communiqués avec les dossiers, s'inscrit dans un cadre bien particulier que nous connaissons tous en tant que citoyens, consommateurs et gestionnaires de collectivités publiques. Je veux parler de l'explosion des coûts de l'énergie et de l'inflation en général que notre intercommunalité subit de plein fouet, compte tenu des compétences qu'elle exerce et des équipements qu'elle gère.

Une hausse des factures de gaz et d'électricité, évaluée à 2,9 M€, est prévue au budget. Comme je l'ai expliqué au moment du ROB, 2,9 M€ (à 100 000 € près), c'est le produit actuel de la taxe foncière levée par le Val d'Yerres Val de Seine sur l'ensemble du territoire. Cela signifie concrètement que le produit 2022 de la taxe foncière levée sur le territoire part intégralement dans l'augmentation de la facture d'énergie en 2023.

L'inflation, que nous subissons comme l'ensemble des collectivités, ne concerne pas exclusivement l'énergie. Elle concerne tous les biens et services qui, pour être produits, nécessitent des consommations d'énergie, ce qui s'ajoute à l'inflation constatée. Nous y reviendrons peut-être au moment des AP-CP. Nous devons nous prononcer ultérieurement sur les crédits de paiement de nos grandes opérations mais, lors du Conseil communautaire du mois d'avril, nous aurons à revisiter les AP-CP pour ce qui dépassera l'exercice 2023 afin d'intégrer l'inflation, notamment sur les matières premières, avec des coûts de travaux sur nos opérations programmées aussi maîtrisés que possible mais qui vont aller croissant. Ce travail est en cours de réalisation par nos services. Ce soir, nous stabiliserons les crédits de paiement de 2023 parce que ceux-ci sont désormais affinés.

Le second élément de contexte, orthogonal à la situation que nous traversons, est le suivant : ce budget est un budget de transition dans tous les sens du terme. C'est sans doute le premier budget de notre Agglomération qui prend pleinement en compte le projet de territoire et sa déclinaison concrète en matière de transition écologique, à savoir le PCAET que nous avons approuvé à l'unanimité en 2022. C'est la raison pour laquelle, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, nous défrichons de nouveaux champs de politiques publiques qui nécessitent des moyens non seulement pour calibrer notre administration – nous délibérerons tout à l'heure sur le

tableau des effectifs –, mais aussi pour traduire en politiques publiques les orientations et les actions que nous avons décidées ensemble. Cela implique évidemment davantage de dépenses publiques. C'est là que nous sommes dans une situation très particulière. C'est au moment où nous voulons doter notre Agglomération des moyens nécessaires à la réalisation des ambitions qu'elle s'est fixées que nous nous heurtons à l'inflation et à l'explosion des coûts de l'énergie.

C'est avec ces deux paramètres qu'il nous a fallu préparer ce projet de budget.

Ce dernier est fondé sur une gestion extrêmement rigoureuse, ce qui est une constante dans notre Agglomération depuis qu'elle existe. On ne peut pas dire objectivement que l'Agglomération, dans le fonctionnement de ses services et dans les moyens dont ceux-ci sont dotés, soit dépendante. Toutefois, si nous voulons continuer à avancer et nous donner les moyens de notre ambition, même s'ils ne sont pas totalement à la hauteur de celle-ci, nous devons accroître les moyens de notre administration. Cela fait partie du projet de budget mais, dans le même temps, il faut maîtriser les autres secteurs de dépenses. J'ai parlé de transition écologique et énergétique mais nous avons fait le choix de ne pas sacrifier les services à la population. En dehors des fermetures de certains équipements pendant les vacances scolaires dont a parlé le Président, nous avons choisi de maintenir le niveau de service aux habitants dans l'ensemble des champs gérés par l'Agglomération et même d'aller plus loin que ce qui est proposé aujourd'hui s'agissant de cohésion sociale ou d'accès à l'emploi, avec l'investissement dans le plan local pour l'emploi et l'insertion.

Inflation, ambition en matière de transitions, maintien du niveau de service public et, bien sûr, préservation des grands équilibres financiers de notre Agglomération, dont les recettes sont structurellement fragiles. C'est lié à l'histoire du territoire, à sa géographie et à la faiblesse de son tissu économique. En combinant la rigueur de gestion et l'ambition, nous parvenons à maintenir les équilibres financiers et à satisfaire nos objectifs politiques.

Néanmoins, nous arrivons à ce moment où il faut agir sur le levier des recettes. Il est impossible de parler du budget sans parler des décisions que nous sommes amenés à prendre en matière de fiscalité. Toutes ces ambitions sont indéniables, dans une trajectoire pluriannuelle, en dégagant progressivement de nouveaux crédits pour les transitions, notamment en investissement, à la condition d'activer le levier des recettes. Ce choix est proposé par l'exécutif en parfaite responsabilité. Il a été mesuré au trébuchet. Ce budget s'équilibre et nous permet de nous engager dans une nouvelle trajectoire pluriannuelle permettant de dégager des moyens, notamment en matière de transitions, avec un accroissement du produit fiscal de 3.8 M€ hors effet de base répartis de la façon suivante :

- 2,3 M€ supplémentaires levés au titre des taxes sur le foncier bâti, avec un taux cible puisque nous sommes encore dans un processus de lissage à 2,31 %. Cela nous amène dans la moyenne nationale des taux de taxe foncière levée par les communautés d'agglomération en 2020. Cette moyenne ayant sans doute évolué à la hausse ces derniers temps, nous nous situerons toujours dans la fourchette basse des taux d'imposition relatifs aux taxes foncières :

- 1.5 M€ au titre des assujettis à la CFE.

Ces chiffres sont à mettre en regard, même si toute chose n'est pas égale par ailleurs, des 30 M€ de taxe d'habitation qui ne seront plus prélevés à nos concitoyens par le Val d'Yerres Val de Seine en 2023. Il est plus facile de constater des hausses d'impôt que des disparitions, mais le fait est que nos concitoyens – je ne méconnais pas la situation du pouvoir d'achat de certains d'entre eux car nous sommes tous des consommateurs – se sont vu dégrever, grâce à la réforme de la taxe d'habitation, d'un prélèvement fiscal de 30 M€ à rapporter au produit supplémentaire de 2.3 M€ au titre de la TFPB, même si l'assiette n'est pas la même.

S'agissant des entreprises, même si comparaison n'est pas raison, celles qui ont un chiffre d'affaires supérieur à 500 000 € seront impactées par l'augmentation de la CFE qui, là aussi, nous placera très loin du peloton de tête s'agissant des taux. Les plus gros contributeurs au titre de la CFE sont ceux qui vont bénéficier de la suppression de la CVAE, décidée par la loi de finances, à hauteur de quatre milliards d'euros dès cette année. À l'échelle de notre territoire, ce sont 4 M€ de prélèvement fiscal en moins pour les entreprises actuellement assujetties à la CVAE à rapporter au 1.5 M€ de prélèvement de la CFE. Encore une fois, les assiettes ne sont pas équivalentes mais cela nous amène à relativiser l'impact numéraire, en euros sonnants et trébuchants, des décisions qui vous sont soumises, tout en le jugeant en pleine responsabilité.

Pour conclure avant que s'ouvre le débat, le passage du taux actuel de la TFPB au taux cible de 2,31 % représente une hausse moyenne des taxes sur le foncier bâti – les moyennes cachent évidemment des disparités selon l'état des bases – d'une trentaine d'euros pour une année, au regard de ce qu'est la valeur locative cadastrale moyenne du territoire de notre Agglomération. Trente euros de plus, c'est toujours trente euros de trop mais c'est le prix de nos ambitions. Nous avons fixé à notre Agglomération, notamment en matière de transition et de cohésion sociale, des objectifs ambitieux. Il convient, à mon sens, de nous donner les moyens de les atteindre en l'assumant politiquement.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci, Romain. Le débat est ouvert.

**M. SELLAMI.**- Nous avons déjà abordé, en particulier lors du Débat d'Orientation Budgétaire, plusieurs des données qui éclairent les choix ayant conduit à ce budget. J'ai deux commentaires principaux et une question sur le dernier exemple que vient de donner M. COLAS concernant la hausse de 30 € : pouvez-vous confirmer que c'est hors effet de base ?

*(Acquiescement de M. COLAS.)*

**M. SELLAMI.**- De ce fait, le ménage moyen va subir une hausse d'environ 150 €.

**M. COLAS.**- Non.

**M. SELLAMI.**- C'est un point important.

**M. COLAS.**- En restant à taux constant, la réévaluation des bases à 7.1 % a un effet de produit de 230 000 € à rapporter aux 2.3 M€ que nous nous proposons de lever. Sur une moyenne de 30 €, cela fait moins de trois euros.

**M. SELLAMI.**- D'accord, merci.

Mes deux commentaires principaux portent sur deux points budgétaires : les marges de manœuvre que nous permettraient la réduction de la facture liée aux déchets et la maîtrise des volumes énergétiques.

S'agissant des déchets, dont je parle régulièrement, ils représentent le principal poste budgétaire de l'Agglomération, puisque nos concitoyens et nous-mêmes consacrons 26 M€ à la fonction d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères. Regardons plus précisément si nous en avons pour notre argent. Que nous offrons-nous avec 26 M€ ? Nous nous offrons 6 M€ de collecte à domicile et nous payons à des syndicats spécialisés 20 M€ de traitement pour nous débarrasser des reliquats de notre vie quotidienne que nous voulons voir disparaître : 13 M€ pour le SIVOM et 7 M€ pour le SIREDOM.

Ce poste budgétaire est présenté comme une fatalité. Il faut évidemment faire quelque chose de nos déchets. Nous ne pouvons pas les laisser s'accumuler devant chez nous. On fait donc ce que l'on a toujours fait : on fait rouler des camions diesel afin de collecter ces déchets plusieurs fois par semaine pour les confier à des syndicats qui les font disparaître. Dans le projet de budget primitif que l'on nous demande d'adopter, cette fonction est présentée comme une fatalité dont il faut s'acquitter. On nous explique que les choses sont bien gérées puisque le SIVOM, qui nous demandait une progression de sa facture de 11,5 %, a vu la progression de la facture ramenée à 7 % du fait de l'intervention de nos élus. On nous présente cela comme une bonne gestion. Personnellement, je ne vois pas la même chose. J'y vois un signe de résignation et de fatalisme. Pourquoi proposer à nos concitoyens et aux syndicats de traitement des ordures ménagères qui nous appartiennent de changer quoi que ce soit ? Pourquoi lancer ce chantier de transformation, alors qu'il suffit de continuer à faire comme on a toujours fait ?

Que peut-on y faire ? Cela fait bientôt trois ans que je suis élu au Conseil communautaire et que je réclame à cor et à cri une véritable politique de prévention des déchets, avec de réels objectifs, des moyens, un dispositif de mesures et, surtout, une volonté politique pour baisser la facture. Encore une fois, je parle de baisse de la facture et de moyens pour nos concitoyens. Cela fait plus d'un an que je demande comment nous anticipons la transformation majeure qu'est la séparation des flux de déchets organiques, que nous sommes tenus de mettre en œuvre dans moins d'onze mois. Cela fait plus d'un an que je demande combien nous investissons pour former les jeunes afin qu'ils soient plus sensibilisés que leurs parents et qu'ils deviennent moins des Homo détritrus. Je ne parle pas des quelques conférences et ateliers de sensibilisation qui sont parfois organisés. Ils ont leur intérêt mais n'ont qu'un effet homéopathique sur nos concitoyens. Cela fait trois ans que je demande de combien nous avons décidé de réduire les tonnages et donc de réduire la facture que nous réglons aux syndicats de traitement. Je parle bien de budget et de marge de manœuvre budgétaire à récupérer. Si nous ne transformons pas les choses, nous sommes condamnés à payer des factures qui ne cesseront de s'alourdir sans aucune prise ni marge de manœuvre. Étant donné que le poste « traitement des ordures ménagères » mobilise un tiers du budget pilotable de l'Agglomération, je parle bien d'un sujet budgétaire.

Nous vous proposons de lancer une conférence citoyenne sur les déchets à l'échelle de toute l'Agglomération. C'est un sujet complexe, qui demande d'associer les citoyens. Il faut que nous commençons quelque chose.



Mon second commentaire concerne les prix et les volumes de l'énergie. On nous explique que les prix de l'énergie impactent très lourdement la construction de notre budget 2023. Ces prix, à n'en pas douter, pèseront de plus en plus lourd dans les budgets à venir. C'est pourquoi je souhaiterais que l'on s'arrête un instant sur la construction et le suivi de ces prix que nous avons subis en 2023 par la force des choses.

Dans la discussion budgétaire de cette année, il nous manque une information qui devient budgétairement importante : le prix moyen final du mètre cube de gaz et du kilowattheure d'électricité que nous allons régler en 2023. Vous nous avez expliqué que le prix se construit à différentes étapes dans l'année, mais nous devons maintenant avoir une vision définitive. Le prix de référence de ces matières premières, dont les cours sont désormais très volatils, devient une donnée budgétaire. Nous souhaitons pouvoir en suivre l'évolution d'une année sur l'autre. De la même manière, nous souhaitons disposer de données en volume. Combien de mètres cubes de gaz et de kilowattheures d'électricité l'Agglomération a-t-elle achetée en 2022 et combien va-t-elle en acheter en 2023 ? Cette information, en plus d'être indispensable pour le suivi du PCAET, est dorénavant une donnée budgétaire importante. D'ailleurs, le même sujet s'impose aujourd'hui dans les entreprises et dans les établissements financiers. Auparavant, la comptabilité orthodoxe ne suivait que des données financières. À présent, nous devons suivre et comptabiliser des données extra financières : tonnes, mètres cubes, mètres carrés, kilos. Ce n'est qu'en suivant des unités physiques que nous réussirons à passer de la parole aux actes et à transformer les choses.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci. La parole est à Céline CIEPLINSKI.

**Mme CIEPLINSKI.**- Bonsoir à toutes et à tous, chers collègues et cher public qui me semble un peu à l'écart dans ces locaux qui nous accueillent pour la première fois.

Le budget 2023 a été réalisé dans un contexte très tendu, notamment à cause de la flambée des prix de l'énergie. C'est aussi le premier budget réalisé après l'adoption du PCAET, dont les objectifs sont aussi ambitieux que vitaux. Ils nécessitent de rompre avec les habitudes passées et de piloter une véritable conduite du changement.

En chinois et en japonais, le mot « crise » est composé de deux caractères : danger et opportunité. Vous avez vu dans ce contexte de flambée des prix – au même moment que la nécessité d'enclencher, au moins symboliquement, la mise en œuvre du plan climat – une opportunité de gestionnaire chevronné. L'opportunité de rendre acceptable et acceptée une augmentation des taux d'impôts pouvant permettre à la collectivité, si les prix finissent par se stabiliser (ce que nous espérons tous), de dégager les marges de manœuvre financières qui manquent tant aujourd'hui.

Ce budget est probablement le fruit d'un compromis au sein de la majorité composite à laquelle vous appartenez. Je ne doute pas du sérieux des négociations, menées à l'abri des regards, sur des scénarios que vous n'avez malheureusement pas partagés avec nous. Nous comprenons cette logique budgétaire mais le budget est aussi le reflet d'une politique. Compte tenu du changement systémique auquel notre groupe des élus de gauche et des écologistes aspire : compte tenu de ce changement de paradigme que nous jugeons nécessaire, nous ne pouvons pas approuver le compromis trouvé parce que cette huile que vous mettez dans les rouages permet finalement de continuer comme avant. Cela ne permet pas encore d'accéder en totalité à une communauté de projet. Cela ne permet pas de tourner complètement et définitivement la page de l'Agglomération gestionnaire en mode syndic de copropriété, comme en témoignent la poursuite du plan

pluriannuel d'investissement et l'apparition de nouveaux projets d'équipement, sans ouvrir de débat public autour d'éventuels renoncements ou d'éventuels reports. Je ne parle pas de décision mais de débat public sur le sujet.

La crise énergétique, qui est un danger, est aussi une opportunité que vous avez choisi de voir avec vos seules lunettes de gestionnaire. Vous auriez pu, en complément, la regarder avec vos lunettes de pilote de la conduite du changement indispensable à la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial. N'était-ce pas l'occasion de servir à la fois des objectifs d'économie, d'écologie et de commencer à travailler ce nécessaire changement de mentalité ?

Monsieur COLAS, vous avez commencé à le faire au sein de votre ville. Pourquoi ne pas avoir organisé des débats publics autour des économies d'énergie de l'Agglomération ? Pourquoi ne pas verser dans le débat public le coût complet de l'ensemble de nos équipements, compte tenu des politiques publiques qu'ils servent ?

Le projet de territoire adopté lors du mandat précédent ne mérite-t-il pas d'être revu, rediscuté, toiletté publiquement au regard de l'adoption du plan climat ? Quelles sont les politiques publiques prioritaires pour notre Communauté d'Agglomération dans quinze ou vingt ans ? J'ai posé la question en commission Ressources préalablement au Rapport d'Orientation Budgétaire. Je pense que ce type de débat sur la vision à long terme doit se tenir au sein de cette assemblée et pas seulement en vase clos, entre vous, mais aussi avec les entreprises, les associations et tous les habitants. Nous souhaitons que vous meniez dès maintenant la politique qu'induit le plan climat que nous avons adopté à l'unanimité, c'est-à-dire une politique alliant des objectifs ambitieux et une réduction des inégalités sociales. Pour cela, il faudrait ne pas toujours repousser le temps des débats publics sur des changements nécessaires, dont certains impliqueront sans doute des renoncements parfois douloureux et parfois joyeux, nous l'espérons.

Nous avons quatre questions concrètes sur le budget 2023, en restant sur la thématique de la conduite du changement :

- Pouvez-vous préciser quels sont les montants budgétaires alloués à l'implication des acteurs économiques, des acteurs associatifs et des habitants dans l'animation du plan climat et ceux alloués à la sensibilisation du public ?

- Pouvez-vous nous éclairer sur ce contentieux dont vous nous avez fait part dans votre présentation et qui génère des provisions d'un montant non négligeable de 1,6 M€ pour le chantier de réhabilitation de la piscine de Brunoy, qui a connu une série d'avenants et de retards, pour un coût global de l'ordre de 11 M€, ce qui est très conséquent ?

- Comment justifiez-vous le quasi-doublement du poste « études et conseil », page 40 du budget, qui s'élève à 1 067 790 €, alors qu'il était à 588 000 € environ au budget précédent ?

- Avez-vous envisagé avec les services, afin de nous permettre collectivement de mieux suivre la mise en œuvre du PCAET, de mettre en place la méthodologie d'évaluation climat du budget ?

Cette méthodologie, proposée par l'Institut de l'économie pour le climat, consiste à caractériser les lignes budgétaires selon qu'elles sont plus ou moins favorables à la transition écologique, de

façon à accroître au fil des années les crédits fléchés comme « verts », ou positifs pour l'environnement, et à atténuer le poids des plus délétères pour l'environnement. De plus en plus de collectivités s'engagent dans cette voie de l'évaluation climat du budget. Aussi, je me permets de rapporter le témoignage de l'agglomération de Bourg-en-Bresse qui a démarré dès 2019, avant d'être rejointe par la ville de Bourg-en-Bresse, jusqu'à recevoir le Prix du Club Finances de *La Gazette des communes* il y a deux ans. L'idée du vice-président chargé des finances de cette agglomération était de se doter d'un outil pour mettre en œuvre le projet de territoire, dont l'un des deux piliers était la transition écologique, et ainsi s'engager dans un cercle vertueux d'amélioration continue. Ils ont classifié les dépenses en six catégories, de manière participative avec les services, en même temps qu'ils ont fait les inscriptions budgétaires à partir de huit critères : émission des gaz à effet de serre, biodiversité, etc. La classification a été intégrée dans le logiciel financier et c'est devenu un outil d'aide à la décision. Désormais, la transition écologique apparaît dans les tours de table de préparation budgétaire. Certains projets peuvent alors être reportés de quelques mois pour être rediscutés afin de revoir l'ensemble de leur impact écologique.

En synthèse, et pour conclure, nous ne pourrons pas approuver le budget 2023 tel que vous le présentez. Vous l'avez jugé « de transition » ; nous dirons qu'il est un peu trop au milieu du gué. Nous ne voterons pas ce budget et je ferai beaucoup plus court sur l'augmentation des impôts tout à l'heure. Merci de votre attention.

**M. le PRÉSIDENT.**- La parole est à M. DEGEN.

**M. DEGEN.**- Bonsoir, chers collègues. Bonsoir au public.

Il y a un texte qui prévoit des mesures relatives à l'extrême augmentation des coûts de l'énergie à laquelle sont confrontées toutes les collectivités. Il se trouve dans la loi de finances pour 2023. Le filet de sécurité 2022 a été reconduit et élargi. C'est un soutien financier de 2,5 milliards d'euros qui est déployé. Il y a aussi l'amortisseur électricité. L'Agglomération y est-elle éligible ? Si elle ne l'est pas, pourquoi ?

Je n'approuve pas non plus le budget pour différentes raisons évoquées par les intervenants précédents, notamment la hausse des impôts. Je me suis amusé à prendre ma feuille de taxe foncière. Il est vrai que la taxe 2023 est un millefeuille particulièrement indigeste si l'on additionne la part Agglomération et la part relative aux bases, qui vont être revalorisées, sans oublier la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui va également augmenter. La taxe 2023 sera donc indigeste et je pense que ce n'est vraiment pas le moment.

Ensuite, je voterai contre parce qu'il n'y a pas beaucoup d'efforts d'économies, vu le contexte. On augmente même les dépenses de personnel. J'ai vu qu'il y avait un emprunt d'équilibre de 10 M€. D'après mes calculs, il va entraîner une dette de plus de 5,5 M€.

Enfin, il y a d'autres raisons comme la réhabilitation de la piscine de Brunoy. Céline a dit qu'elle coûterait 11 M€. Je ne vais pas ajouter 1,6 M€ car il y aura certainement un arrangement, mais elle va nous coûter 12 M€. Pour deux millions de plus, on avait une piscine olympique.

**M. le PRÉSIDENT.**- Je cède la parole à Richard PRIVAT.

**M. PRIVAT.-** Je tiens d'abord à remercier François DUROVRAY, Président de l'Agglomération, Romain COLAS et les services de la Communauté d'Agglomération pour le travail important qu'ils ont accompli lors de l'élaboration de ce projet.

La conjoncture économique et financière est difficile : les attentes des habitants sont importantes. Les enjeux climatiques et énergétiques constituent autant de défis pour nos collectivités en cette année de mi-mandat. Le budget soumis à notre vote ce soir permet de faire face à toutes ces problématiques en maintenant la qualité des services à la population, tout en préparant l'avenir de notre Agglomération. À ce titre, je ne peux que me féliciter des investissements qui vont prochainement se réaliser à Draveil, notamment le conservatoire intercommunal, dont nous venons de poser la première pierre, et le nouvel espace jeunesse prévu dans le quartier des Bergeries desservant les communes de Draveil et de Vigneux-sur-Seine.

Les élus de la majorité de Draveil voteront en faveur de ce budget, à la fois responsable et équilibré, qui préserve la capacité de répondre aux enjeux futurs et aux défis qu'ils entraînent pour notre territoire.

**M. le PRÉSIDENT.-** Merci.

Y a-t-il d'autres prises de parole ? *(Non.)*

Je laisse Romain COLAS conclure le débat.

**M. COLAS.-** Je ne pense pas pouvoir couvrir le spectre des questions, mais je vais tâcher d'être le plus exhaustif et rapide possible.

Pour répondre à M. SELLAMI, je n'ai pas connaissance des volumes d'électricité et de gaz à ce jour, mais les chiffres pourront être communiqués. J'ai bon espoir que le climat relativement doux que nous avons connu cet hiver, même si le froid fait son retour, et que les mesures d'économies mentionnées par le Président, notamment la fermeture d'équipements pendant les vacances scolaires, vont nous permettre d'avoir un effet volume, même s'il ne compensera pas l'effet prix qui est massif. Cet effet volume s'inscrit dans la logique que nous poursuivons au travers du PCAET. J'en profite pour dire – c'est un élément de réponse à Mme CIEPLINSKI – que les opérations prévues au titre du programme pluriannuel d'investissement, en particulier la rénovation d'équipements existants (piscine de Brunoy, conservatoires de Montgeron et de Draveil), nous permettent de nous inscrire dans cette logique de performance énergétique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'économie du fonctionnement des équipements. On peut considérer le plan pluriannuel daté, mais il fait l'objet d'un accord politique et d'engagements au travers d'élections. C'est un élément à prendre en compte.

Concernant les déchets, je me permets de nuancer ce qui a été dit, à savoir que notre politique actuelle est la même que celle d'avant. C'est tout l'inverse. L'Agglomération n'est pas seule décisionnaire en la matière parce qu'elle appartient à des syndicats qui fédèrent des membres bien au-delà du Val d'Yerres Val de Seine, avec des gouvernances qui ne reflètent pas forcément le poids budgétaire et politique que nous avons dans ces syndicats. Toutefois, nous avons engagé un travail de fond avec le SIVOM, sous la houlette d'Olivier CLODONG qui en est le premier vice-président, sur des sujets budgétaires et des sujets stratégiques de politique des déchets. C'est

la raison pour laquelle il ne vous est pas proposé ce soir de voter les taux de TEOM. Ce vote interviendra en avril.

Nous ne sommes pas au milieu du gué mais au début. C'est un champ que nous entendons investir dans un paysage institutionnel complexe. Nous avançons au rythme que nous pouvons, parfois en accélérant un peu la cadence, ce qui peut être source de crispation entre les différentes institutions mais nous avons la ferme intention d'avancer en la matière.

S'agissant des objectifs prioritaires de l'Agglomération dans quinze ou vingt ans, nous les avons définis dans le PCAET. Nous nous engageons à les atteindre, mais cela dépendra du choix souverain des électeurs lors des prochains scrutins, puisque nos fonctions ont un début et une fin. Quoi qu'il en soit, nous avons posé les bases.

Pour ce qui est du dialogue avec les « forces vives » du territoire, le Codev est particulièrement investi. Son président est ici ce soir et je le salue. Il faut sans doute fluidifier nos relations et les automatiser. Cela ne suffit pas mais c'est un outil qui est en train de monter en puissance.

Un élément qu'il faut noter – c'est pour cela que je parlais de budget de transition –, c'est que nous faisons le choix, dans le contexte compliqué qui est celui des finances locales en général et des nôtres en particulier, d'augmenter les moyens de notre administration pour atteindre nos objectifs. Bien des questions posées trouveront leur réponse dès que nous aurons doté notre administration des moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs que nous lui avons assignés. C'est notre responsabilité de le faire.

Je ne renvoie pas aux calendes grecques les réponses absolument nécessaires à apporter dans la déclinaison du PCAET mais au travail qui sera réalisé par les personnes qualifiées que nous nous apprêtons à recruter. Si vous examinez les postes sur lesquels nous entendons recruter, vous vous apercevrez qu'ils sont majoritairement fléchés vers la mise en œuvre de nos objectifs en matière de climat et d'énergie, comme le sont les crédits d'études. Vous nous avez interrogés sur l'augmentation de ces enveloppes. En l'occurrence, on est précisément dans la déclinaison du PCAET, avec 600 000 € pour le développement du photovoltaïque en 2023 et 80 000 € pour poursuivre les études sur le déploiement de la géothermie. Là, on est dans du concret avec un effet sur les émissions de gaz à effet de serre dans l'Agglomération et sur le pouvoir d'achat de l'intercommunalité comme des habitants qui pourront bénéficier d'une connexion à ces réseaux.

La transition est plus que massive en matière de circulations douces. Nous avons adopté un schéma communautaire des circulations douces l'an dernier. La marche est assez haute pour être soulignée : on passe de zéro euro, dans le budget de l'Agglomération, à un million d'euros. Ce n'est pas suffisant car, dans les perspectives sur les prochaines années, le rythme de croisière est plutôt à deux millions. Dans les fiches de création de poste qui vous sont soumises, il y a celle d'une personne qualifiée en voirie qui va suivre la mise en œuvre du schéma communautaire des circulations douces.

Nous sommes évidemment au milieu du gué parce que l'urgence est immédiate et que nous faisons avec les moyens du bord, en assumant politiquement le fait que nous allons les enrichir en tapant dans la poche de nos concitoyens et des acteurs économiques du territoire. Nous assumons l'idée que nous devons nous doter d'une part des moyens de notre ambition.

L'évaluation environnementale du budget peut faire partie de nos objectifs, mais il y a plus de barreaux que de rameurs dans notre *staff* administratif et nous avons besoin d'enrichir les capacités de l'Agglomération. J'en profite pour remercier Emma CADIER, notre directrice des finances, qui a fait un travail formidable depuis qu'elle est à l'Agglomération. Elle va bientôt partir vers d'autres cieux et c'est à regret que je la vois s'en aller. Je pense que nous sommes nombreux à partager ce sentiment autour de la table. En tout cas, elle nous a apporté une vision prospective et stratégique sur la gestion de nos finances.

Pour répondre à M. DEGEN sur le filet de sécurité, je vais reprendre les paroles de M. Macron : il n'y a pas de plus belle illustration de poudre de perlimpinpin que ce filet de sécurité, inventé par le Parlement, puisqu'il vient à votre secours une fois que vous êtes en état de mort clinique. En effet, il faudrait que notre taux d'épargne se dégrade considérablement pour que nous y soyons éligibles. Quant au bouclier pour l'électricité, il n'existerait que si les prix auxquels nous achetions l'électricité l'an dernier étaient multipliés par huit ou par dix. C'est un outil notable en cas d'explosion des cours, mais il ne nous protège pas véritablement contre la hausse des coûts de l'énergie. C'est valable pour l'Agglomération et pour nos communes.

Quant à l'emprunt autorisé pour équilibrer le budget à hauteur de 10 M€, il sera ramené à 5 M€ dès que nous aurons repris le résultat positif, à la hauteur de ce que nous attendions, de l'exercice 2022. C'est traditionnel lorsqu'on vote le budget primitif avant le compte administratif. J'ajoute que nous avons ouvert un budget primitif avec un emprunt d'équilibre de 10 M€ l'an dernier et que nous n'avons pas emprunté en 2022 car nous nous sommes servis du résultat excédentaire de l'année antérieure et du fonds de roulement. Cette année, au regard de la masse d'investissements, nous savons que nous devons emprunter à hauteur de 5 M€, ce qui correspondra peu ou prou au capital de la dette que nous remboursons. Par conséquent, le solde de dette de l'Agglomération ne devrait pas trop se dégrader en 2023.

**M. SELLAMI.**- J'ai entendu que nous pourrions avoir les données en volume des mètres cubes de gaz et des kilowattheures, mais je n'ai rien entendu sur le prix de référence. Je voulais savoir si vous pouviez nous le donner.

Par ailleurs, j'ai entendu ce qui nous est annoncé sur le travail de fond en œuvre avec le SIVOM, mené par M. CLODONG. C'est très intéressant et j'aimerais que nous soyons informés de ces travaux, voire y être associés (dans le plus doux de mes rêves). Cela pourrait peut-être avoir lieu lors d'une commission.

**M. le PRÉSIDENT.**- Si vous aviez attendu la réponse du Président, vous auriez eu satisfaction sur les deux points.

Concernant le gaz – cela me permettra de répondre par anticipation à la question orale que vous aviez posée et de ne pas le faire en fin de séance –, la hausse est supérieure à celle que nous avons imaginée mais elle est fixée à 125 € du mégawattheure. C'est un facteur d'augmentation de quatre par rapport à l'an dernier. J'en profite pour vous indiquer que nous avons consommé l'équivalent de 2372 GWh en 2021.

S'agissant de l'électricité, la hausse est de 103 % mais nous espérons bénéficier de l'amortisseur annoncé par le Gouvernement, ce qui pourrait ramener à 83 % la hausse globale. Nous sommes un peu en deçà des prévisions mais nous aurons à intégrer l'impact énergétique des contrats de délégation de service public, notamment des piscines. Des négociations sont en cours car nous estimons qu'il y a une part de risque du délégant, mais il faudra prendre en charge une partie de la hausse de l'électricité et du gaz pour les piscines. Ce sera l'objet d'une délibération lors de la prochaine séance.

En ce qui concerne les déchets, je vous remercie de vos encouragements à aller plus vite, plus loin et plus fort. C'est très bien. Vous savez que c'est le chantier de cette année, puisque nous avons lancé les audits dans les conditions rappelées par Romain COLAS et que nous avons un nouveau marché de collecte qui arrive à horizon 2024. Je crois que nous pouvons faire mieux en termes de préservation de l'environnement, ce qui ne se traduira pas forcément par un impact financier compte tenu de l'évolution positive des taxes. Il faudrait regarder tout cela précisément. Si Jérôme MEUNIER et Sylvie CARILLON en sont d'accord, je propose qu'une commission se tienne au printemps pour aborder la totalité des questions que nous nous posons sur les déchets et pour voir le volet pédagogique à développer sur le territoire afin d'inciter nos concitoyens à être écoresponsables. Je demande à l'Administration d'organiser cette commission et de vous y associer.

Je terminerai mon propos en remerciant Romain COLAS, les services, le directeur général et la directrice des finances qui a fait le choix d'une ville plus au sud, en espérant qu'elle s'y rende autrement qu'en avion. Nous lui souhaitons évidemment bon vent dans ses futures missions et nous la remercions de tout le travail qu'elle a effectué au service de l'Agglomération.

Si vous apportez un vote positif à ce budget, nous aurons fait œuvre utile pour le territoire. Il permettra de dégager les crédits nécessaires à la transition et surtout de mobiliser des moyens en investissement permettant à nos concitoyens d'être plus vertueux, d'un point de vue environnemental, mais aussi de gagner en pouvoir d'achat. Je suis convaincu que les réseaux d'énergie, de déplacement et de mobilité que nous allons construire permettront à nos concitoyens de réaliser des économies sur leur budget. La difficulté de l'exercice – il faut l'assumer collectivement – réside dans le fait de reconnaître que nous avons besoin de la puissance publique pour lever ces dépenses. Nous faisons le pari qu'il y aura ensuite la capacité de faire des économies à titre individuel. C'est la philosophie de ce budget. Nous verrons de quelle manière les choses évoluent. En tout cas, c'est avec sérieux et enthousiasme que nous nous y engageons.

Je vous propose de passer au vote sur le budget principal.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Il est procédé au vote à main levée sur le budget principal, qui est adopté moins 6 voix contre de M. DEGEN avec pouvoir de M. PUJALS, M. SELLAMI avec pouvoir de M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD.)*

**M. le PRÉSIDENT.**- Chacun a noté la présentation exhaustive du budget annexe de l'Office de tourisme par le vice-président. Je propose de le soumettre au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Il est procédé au vote à main levée sur le budget annexe de l'Office de tourisme, qui est adopté moins 4 voix contre de Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI avec pouvoir de M. CARRÈRE.)*

## II. VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

---

**M. COLAS.**- J'ai déjà largement défloré le sujet et les chiffres sont communiqués dans vos notes. Il s'agit d'ajuster les crédits de paiement pour 2023, étant entendu qu'au regard de l'inflation un travail global de réévaluation des enveloppes pluriannuelles est en cours. Nous aurons à nous prononcer sur le montant de ces enveloppes et les crédits à programmer sur les exercices postérieurs à 2023, si le travail a pu être achevé, lors du Conseil communautaire du mois d'avril.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci. Y a-t-il des interventions ?

**M. SELLAMI.**- Nous voulions souligner le fait que la présentation du PPI est beaucoup plus lisible et pédagogique cette année qu'elle ne l'était les années précédentes. C'est un point dont il faut se féliciter. Néanmoins, il nous manque des éléments importants.

D'abord, cela fait plus d'un an que nous n'avons pas eu de présentation des choix techniques et des choix d'aménagements effectués pour le nouveau siège de l'Agglomération. Qu'en sera-t-il des consommations de ce bâtiment ? Sera-t-il autonome en énergie ? Quel est le niveau d'efficacité énergétique visé ?

Ensuite, il n'y a pas d'étude d'impact et de viabilité à long terme sur l'ensemble des projets listés, sachant que les conditions climatiques vont considérablement changer. Cette prise en compte de l'adaptation au changement climatique doit être systématique pour les équipements à durée de vie longue. Nous aimerions être rassurés sur le fait que cette dimension est prise en considération.

Enfin, c'est lié au dernier point, nous souhaiterions avoir de la visibilité sur la préparation de l'exercice CRTE pour 2024. L'an dernier, lorsque l'État a souhaité regrouper plusieurs dispositifs sous l'étiquette CRTE, l'Agglomération n'a eu que très peu de temps pour recenser des projets, un peu hétéroclites, qui puissent être rattachés à la thématique de la transition écologique. Il s'agissait de l'année 1 du dispositif. Il fallait le faire rapidement et l'Agglomération a réussi à le faire en temps utile. Qu'en est-il pour le dispositif 2024 qui va arriver rapidement ? Comment s'organisent le recensement et le fléchage des différents projets au niveau des communes qui, cette fois, devraient être plus coordonnées et faire système ? Nous voudrions que vous nous expliquiez la méthode envisagée et que vous nous disiez si le coordinateur du CRTE, dont le recrutement nous a été annoncé, est effectivement recruté. Ce sujet est étroitement lié aux autorisations de programme.

**M. COLAS.**- La prise en compte des effets du changement climatique sur les nouvelles constructions ou les projets de rénovation relève de l'application de normes comme la RT 2022. Qu'il s'agisse de normes émanant de l'État, des collectivités locales ou de leurs groupements, leur application répond à une partie de l'enjeu. S'agissant de la gestion des ressources en eau et de la prévention du risque inondation, compte tenu de l'alternance de sécheresses et d'épisodes



pluvieux très intenses que nous connaissons maintenant, le SyAGE pose des règles extrêmement exigeantes qui s'appliquent aux constructions de l'Agglomération. Cela fait partie des missions que nous assignons au maître d'œuvre qui nous accompagne dans la réalisation de nos projets.

Là, j'atteins mes limites. Comme l'a dit le Président, le projet détaillé du siège de l'Agglomération, avec la prise en compte des enjeux que vous avez évoqués, pourra être présenté lors d'une prochaine commission. Ce n'est pas moi qui suis ce dossier, mais je crois qu'il est désormais proche du bouclage.

Concernant la question sur le CRTE, j'aimerais bien, moi aussi, avoir la réponse. Depuis quelques années, l'État a une méthode particulière qui est de bâtir des contrats n'engageant pas les parties. Il faut quand même savoir comment cela s'est construit. On nous a dit : on doit créer les CRTE à marche forcée parce qu'on a des objectifs chiffrés de signatures de contrats – ces objectifs n'étaient pas tout à fait déconnectés du calendrier électoral (on était en 2022) – et tout ce que vous ne mettez pas dans le contrat ne sera pas éligible aux subventions de l'État ou, en tout cas, sera regardé après ce qui a été intégré dans le CRTE.

Les projets que nous avons entrés dans le CRTE sont hétéroclites parce que nous avons dû le faire en trois mois, mais le rôle de l'Agglomération, puisque c'était la porte d'entrée, n'était pas de brider les communes dans leurs projets. C'est pourquoi l'intégralité des projets qui étaient mûrs pour être inscrits au CRTE l'ont été. Le travail de mise en cohérence, nous le faisons en élaborant les politiques publiques et en les déployant à l'Agglomération et chacun dans nos communes. Quand nous prenons des décisions ici, nous essayons de faire en sorte qu'elles aient une traduction concrète dans les compétences communales que nous exerçons. Une fois que nous avons entré toutes les opérations dans le contrat, nous le signons avec le préfet mais ce contrat n'engage pas l'État.

Nous sommes donc soumis, dossier après dossier, alors même que ce contrat existe, à des appels à projets ou des appels à dépôts de dossiers dans le cadre de la dotation de solidarité à l'investissement local et du fonds vert. Lequel vient d'être créé en recyclant au passage une partie des crédits de compensation de la CVAE – on croit se faire deux milliards d'argent frais mais ce n'est pas complètement vrai – et une part du fonds friches, ce qui n'étonne personne. Quoi qu'il en soit, l'Agglomération et les communes vont, cette année encore, déposer des dossiers d'opérations qu'elles ont inscrites en actions prévues au titre du CRTE sans savoir le sort qui leur sera réservé. C'est l'apanage de ce pouvoir, depuis quelques années, de bâtir des contrats qui n'engagent personne, comme les fameux contrats de Cahors, et dont les clauses n'ont été écrites que par une seule partie, en l'occurrence le Gouvernement. Ce n'est pas exactement la définition que je donne à un contrat.

**M. le PRÉSIDENT.** - C'est un contrat léonin.

S'il n'y a pas d'autres prises de parole, nous passons au vote sur cette délibération.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée moins 4 voix contre de M. SELLAMI avec pouvoir de M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD et 2 abstentions de M. DEGEN avec pouvoir de M. PUJALS.)*

### III. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

---

**M. COLAS.**- Il s'agit de maintenir le taux de THRS (taxe d'habitation sur les résidences secondaires) à 8,85 %, de fixer le taux cible de la taxe sur le foncier bâti, puisque nous sommes encore en processus de lissage, à 2,31 % – ce qui nous ramène à la moyenne nationale des communautés d'agglomération constatée en 2020 –, de fixer le taux de la taxe sur le foncier non bâti à 4,52 % et celui de la CFE (cotisation foncière des entreprises) à 28,23 %, soit une augmentation de quatre points.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci. Y a-t-il des interventions ?

**Mme CIEPLINSKI.**- Le groupe de rassemblement des élus de la gauche et des écologistes est attaché au service public, vecteur de justice sociale, et à la promotion de politiques publiques progressistes pour l'humain et pour le vivant de manière générale. Nous n'avons pas d'allergie à l'impôt tant qu'il est juste, qu'il permet des politiques publiques de qualité et qu'il réduit les inégalités sociales.

Certes, une hausse d'impôt n'est jamais réjouissante ni jamais facile à défendre politiquement. Nous aurions pu la soutenir si elle était fléchée vers une nouvelle politique publique à la fois sociale et écologique, telle que la gratuité des transports en commun, si elle était accompagnée de garanties et qu'elle nous engageait vers un véritable changement systémique de paradigme, ce qui implique d'agir sur les mentalités.

Nous l'avons dit précédemment, nous n'avons pas approuvé le budget 2023 tel que vous l'avez présenté car nous le trouvons trop au milieu du gué. Par souci de cohérence, nous ne pouvons pas non plus approuver la hausse d'impôt prévue dans ce budget. D'autant plus qu'elle n'est pas fléchée vers une politique publique suffisamment ambitieuse, alliant écologie et justice sociale.

**M. DEGEN.**- Je vais voter contre. Il est regrettable que la seule réponse à la hausse des prix de l'énergie soit l'activation du levier fiscal. C'est dommage de faire supporter cela aux habitants. Si j'additionne la taxe de l'Agglomération, la TEOM qui va augmenter, les bases et le fait que certaines communes vont en profiter pour augmenter leur part... Voilà.

**M. le PRÉSIDENT.**- Je ne vais pas relancer le débat, mais il vous a été indiqué que nous travaillons pour que les taux du SIVOM n'évoluent pas cette année. Le choix porté par l'Agglomération est de ne pas uniquement faire face aux dépenses énergétiques, même si elles augmentent de façon considérable et que la seule hausse des coûts de l'énergie correspond à la totalité de la fiscalité des ménages perçue sur l'Agglomération. Ce n'est pas neutre. Nous sommes beaucoup plus exposés que les communes sur le sujet, compte tenu des équipements que nous exploitons, notamment les équipements aquatiques. Néanmoins, nous avons fait le choix de lever cette taxe pour porter des investissements, avec l'effet bénéfique que nous espérons à l'avenir.

Je respecte vos prises de position et vous invite à vous prononcer sur la délibération.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée moins 6 voix contre de M. DEGEN avec pouvoir de M. PUJALS, M. SELLAMI avec pouvoir de M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD.)*

#### IV. VOTE DU PRODUIT DE GEMAPI 2023

---

**M. COLAS.-** Le produit de la GEMAPI s'élève 2,3 M€. Il est stable par rapport à l'an dernier.

**M. le PRÉSIDENT.-** Merci.

Y a-t-il des interventions ? *(Non.)*

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)*

*(M. CHAZAL quitte la séance à 19 h 19.)*

#### V. TENUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

---

**M. COLAS.-** Nous avons décidé, lors de notre dernière réunion, de créer un budget annexe de l'eau qui s'inscrit dans les champs des nouvelles politiques publiques que nous voulons investir. Il s'agit de réarmer la puissance publique dans le cadre de la gestion du cycle de l'eau. Au-delà de la création du syndicat mixte installé ce matin, il s'agit d'armer notre Agglomération dans sa capacité à contrôler l'action du futur délégataire au titre de la DSP qui sera déployée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Il faut armer l'Agglomération pour financer d'éventuels travaux d'extension du réseau, puisque ceux-ci ne doivent pas relever de la délégation mais de prérogatives de puissance publique que nous entendons exercer, pour lancer des études afin de maîtriser notre destin en matière d'eau potable et d'améliorer le rendement du réseau, ce qui participe aux indispensables transitions et à l'économie de la ressource. À ce titre, nous avons l'ambition de lancer les premiers travaux d'établissement d'un schéma directeur de l'eau potable en 2023.

Il vous sera proposé de voter ce budget lors d'une séance ultérieure, après le Débat d'Orientation Budgétaire, à hauteur de 300 000 €. C'est une année de démarrage. Les recettes seront issues d'une soulte de fin de contrat d'un montant de 270 000 €, que nous doivent les délégataires actuels, et d'une somme de 70 000 € que nous avons négociée – Christine COTTE et les services ont conduit les discussions avec les délégataires – et qui nous sera reversée par Suez. Lequel bénéficiera de la prolongation par avenant de son chiffre d'affaires pour aligner l'ensemble des dates de fin de contrat au 31 décembre 2023. Nous avons réclamé à Suez qu'une part du profit lié à la prolongation de ces contrats soit reversée à l'Agglomération au travers de son budget annexe de l'eau.

Pour les prochains exercices, c'est selon le principe légal que l'eau paye l'eau. C'est une redevance perçue auprès du délégataire pour frais de contrôle qui pourra alimenter ce budget.

**M. le PRÉSIDENT.-** Merci. C'est une présentation des deux rapports. J'invite ceux qui le souhaitent à s'exprimer sur le Rapport d'Orientation Budgétaire.

**M. SELLAMI.-** Lors du dernier Conseil communautaire, nous avons voté en faveur de la création de ce budget annexe. Nous nous félicitons de le voir rapidement mis en œuvre et de la tenue de ce Débat d'Orientation Budgétaire. Le document est très simple, très bref, ce qui est normal pour une première année. Nous n'allons pas vous demander, dès la première édition, d'avoir une vision complète de la construction progressive d'un service en mesure de reprendre la compétence Eau sur sept ans. Cependant, pouvez-vous nous donner quelques éléments minimaux sur la manière dont sera structurée cette compétence en 2023 ? On nous parle de 50 000 € de masse salariale. De quelles fonctions s'agit-il et à quel service seront-elles rattachées ?

**M. COLAS.-** Les dépenses de 300 000 € que nous avons fléchées, ce sera la balance approximative du budget. Nous avons d'ores et déjà identifié 150 000 € de dépenses de fonctionnement et une progression de 150 000 € pour travaux sur la section d'investissement. Les 150 000 € de fonctionnement vont se découper de la façon suivante :

- 50 000 € de participation aux frais de fonctionnement du syndicat mixte fermé, notamment des frais de conseil. En effet, dans la négociation avec Suez, les quatre agglomérations constitutives du SMF se font assister de cabinets financiers et juridiques pour expertiser toutes les données du problème et ne pas se fier exclusivement aux données transmises par Suez et ses conseils. Il y a donc 50 000 € pour le fonctionnement du SMF à parité avec les autres intercommunalités :

- 50 000 € de financement de la masse salariale évaluée par les services de l'Agglomération. C'est ce qui sera transféré du budget annexe au budget général de l'Agglomération pour prendre en charge une part des frais des agents, qui consacrent énormément de temps à négocier les avenants de sortie et qui suivront les négociations dans le cadre de la future délégation. Un poste est dédié à ces sujets au sein de la direction générale adjointe de Stéphane SARKISSIAN. Les 50 000 € de masse salariale correspondent, entre autres, aux frais généraux et aux fonctions support inhérents à ce poste :

- 50 000 € de crédits d'études à mobiliser pour nous doter du schéma directeur de l'eau potable. C'est une première tranche, puisque ce travail prendra deux à trois ans. Le schéma directeur est l'outil indispensable qui permettra à l'Agglomération – au terme du contrat de délégation qui sera passé cette année suite à l'appel public à concurrence – de programmer les travaux d'extension du réseau qu'elle devra assumer s'ils sont nécessaires. Grâce à cet outil, l'Agglomération pourra avoir, d'ici sept ans, une vision très claire des enjeux qui permettraient soit de rester sur une DSP pour la distribution, soit d'envisager une régie. Cela dépendra du choix des élus du moment. Ce mandat va nous permettre de nous outiller pour que ceux qui nous succéderont soient en mesure de prendre des décisions éclairées, ce qui n'est pas le cas qu'aujourd'hui.

**M. le PRÉSIDENT.-** Merci. Nous devons voter le fait que nous avons débattu.

Y a-t-il des oppositions au fait de considérer que nous avons débattu ? Des abstentions ?

*(Il est procédé au vote à main levée sur la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire du budget annexe eau potable, qui est approuvée à l'unanimité.)*

**M. le PRÉSIDENT.**- Je confirme que nous avons débattu.

## VI. AVENANTS DE PROLONGATION DES DSP EAU

---

**Mme COTTE.**- Lors du précédent Conseil communautaire, nous vous avons annoncé qu'il était nécessaire d'aligner les planètes. Nous voilà plongés dans cet exercice d'alignement des planètes de nos contrats, puisque trois d'entre eux arrivent à échéance le 31 décembre. Les autres ont des échéances qui s'étalent au fil de l'année 2023.

Il convient d'avenanter ces contrats pour les prolonger jusqu'au 31 décembre 2023 et d'avenanter, par parallélisme des formes, les contrats conclus avec Suez qui arrivent à échéance le 31 décembre 2023.

Le contrat DSP de Draveil, conclu avec Veolia, ne nécessite pas d'avenant de clôture en ce sens que tous les éléments nous sont déjà acquis pour la fin de ce contrat.

Ces avenants nous permettent de dresser un bilan patrimonial de l'ensemble des travaux réalisés et de tous les engagements pris par le délégataire : le renouvellement des canalisations, l'éradication des branchements en plomb et les divers investissements.

Ce bilan patrimonial et les prospectives sur l'année 2023 nous permettent d'établir un solde en notre faveur d'environ 1 164 000 €. Une partie de cette somme, 894 000 €, sera utilisée pour financer le rachat de dispositifs de comptage. En effet, dans certaines communes, les compteurs appartiennent à la Communauté d'Agglomération ; dans d'autres, les compteurs ne s'amortissent pas sur la durée du contrat mais sur la durée de vie des compteurs et représentent une valeur nette comptable à devoir au délégataire. C'est l'objet de l'utilisation d'une partie de la somme de 1 164 000 €. Les dispositifs de comptage représentent 894 000 € et le solde est à nous devoir. Ce sont les 270 000 € qui viennent alimenter notre budget annexe eau potable.

Des frais de contrôle sont également prévus, puisque la prolongation des contrats génère des bénéfices pour le délégataire. Il nous rétrocède 25 % des bénéfices attendus de la prolongation des contrats. Cela représente environ 70 000 € qui viendront alimenter le budget annexe.

Les 270 000 € et les frais de contrôle nous seront versés en deux fois, puisque nous bénéficierons d'un acompte dès le mois de juillet.

Enfin, pour les communes de l'ex-Val d'Yerres, il est nécessaire d'avenanter le contrat d'approvisionnement en eau potable qui était à échéance avant le 31 décembre 2023.

Il nous est proposé d'autoriser le Président à signer tous les avenants et les actes subséquents.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci, Christine, pour la présentation et pour le travail effectué. Au fil des mois et des années, nous nous musclons sur le sujet. C'est très bien.

Y a-t-il des interventions ?

**M. SELLAMI.-** Les avenants de prolongation sont des avenants techniques qui permettent d'aligner les dates de fin de contrat des différentes communes de l'Agglomération. Cette démarche nous semblant cohérente avec la volonté d'inter-communaliser la compétence eau, nous nous associerons à ce vote.

Néanmoins, nous tenons à réaffirmer notre opposition au choix de la DSP pour les sept ans à venir. Nous restons attachés à la reprise en régie publique à l'issue de cette période.

Comme nous l'avons indiqué lors de la précédente délibération, nous serons particulièrement attentifs à la mise en place et au renforcement effectif d'un service dimensionné pour permettre la reprise de la compétence publique de l'eau dans sept ans. Au-delà du schéma directeur de l'eau qui a été évoqué, nous trouverions particulièrement approprié de pouvoir disposer d'une présentation annuelle ou d'un rapport annuel de ce futur service de l'eau en construction.

**M. le PRÉSIDENT.-** Christine souhaite peut-être réagir.

**Mme COTTE.-** Je n'ai pas grand-chose à ajouter, puisque le principe de la DSP pour les sept ans à venir a été acté. L'exécution du contrat de délégation fait annuellement l'objet d'un rapport présenté à cette assemblée.

**M. SELLAMI.-** Je parlais d'un point annuel, qui n'a pas nécessairement le formalisme d'un rapport, sur la construction de notre service interne de l'eau et non sur la délégation.

**Mme COTTE.-** D'accord. Je pense qu'il n'y a pas d'obstacle à faire ce point annuel.

**M. le PRÉSIDENT.-** Merci. Nous passons au vote sur cette délibération.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)*

#### VII. MODIFICATION DES STATUTS DU SIREDOM – RETRAIT DE LA COMPETENCE COLLECTE AU SIREDOM POUR 6 COMMUNES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE JUINE ET RENARDE ET ACTUALISATION DES STATUTS

---

**M. le PRÉSIDENT.-** La proposition qui vous est faite de modifier les statuts du SIREDOM peut être adoptée sans présentation ni débat.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)*

## VIII. REMPLACEMENT D'UNE CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE AU SIREDOM

---

**M. le PRÉSIDENT.**- Suite à la démission de Françoise NICOLAS, j'ai reçu deux candidatures, celles de Valérie DOLLFUS et de Karim SELLAMI.

Y a-t-il d'autres candidatures ? *(Non.)*

Souhaitez-vous un vote à bulletin secret ? *(Non.)*

Qui est favorable à la candidature de M. SELLAMI ? 4 voix.

Qui est favorable à la candidature de Mme DOLLFUS ? Le reste.

Je vous remercie. Valérie DOLLFUS nous représentera donc au SIREDOM en remplacement de Françoise NICOLAS.

## IX. DEMANDE D'ADHESION DE LA CAVYVS A LA COMPETENCE FACULTATIVE « DEVELOPPEMENT DES USAGES ET SERVICES NUMERIQUES » DU SYNDICAT MIXTE OUVERT ESSONNE NUMERIQUE

---

**M. GALLIER.**- Il s'agit peut-être de l'amorce d'une nouvelle politique publique que nous pourrions définir et mener en matière d'usage numérique dans notre territoire.

Il vous est proposé, dans un premier temps, d'approuver les statuts du syndicat mixte ouvert Essonne Numérique et le principe de l'adhésion à la compétence facultative « développement des usages numériques et services numériques » du syndicat Essonne Numérique, pour une durée de cinq ans, ainsi que de désigner les représentants de notre EPCI au sein de cette instance.

Essonne Numérique est un syndicat mixte ouvert, créé à l'initiative du département en 2016, qui regroupe sept communautés d'agglomération essonniennes. Son objectif est de favoriser le développement numérique dans le territoire essonnien. Essonne Numérique est destiné à devenir un opérateur de services numériques pour l'ensemble de ses adhérents et à les accompagner dans une stratégie commune de développement numérique, ce qui est gage de cohérence au niveau d'un territoire et de maîtrise des coûts.

Aujourd'hui, l'offre se structure principalement autour d'un socle commun, c'est-à-dire une infrastructure numérique reliant l'ensemble des sites de l'EPCI (les villes peuvent également adhérer). Cela rejoint certaines de nos préoccupations politiques. Je pense à la télésurveillance et à la télégestion de nos sites. Cela peut aussi présenter un intérêt en matière de liaison téléphonique, voire d'Internet. Sur la base de ce socle pourront se développer des services optionnels, des services à la carte concernant la gestion des équipements : sécurité, surveillance des températures dans un bâtiment, surveillance de la température de l'eau dans une piscine, etc.

Il vous est proposé d'entrer dans ce dispositif et d'amorcer, à travers ce vote, une réflexion sur ce que pourrait être une politique portant sur les usages numériques dans notre territoire. C'est un

point que nous n'avons pas encore travaillé et qui est porteur d'attractivité pour notre territoire, d'amélioration des services publics que nous offrons et de maîtrise, dans le cadre du PCAET, de certaines de nos consommations.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci. Y a-t-il des interventions ?

**M. SELLAMI.**- Les activités du syndicat mixte Essonne Numérique sont *a priori* attractives. Il nous paraît intéressant de déployer un réseau de communications filaires dédié pour relier les entités publiques, ce que vous appelez le « socle commun » auquel nous adhérons de fait. Après les difficultés qu'ont connues les communes de Brunoy et le département de Seine-et-Marne, l'intérêt semble évident.

Si vous confirmez que nous adhérons à cette infrastructure, nous aimerions savoir combien de sites publics sont envisagés pour y être connectés.

Par ailleurs, nous souhaiterions être certains de bien comprendre la raison qui nous pousse à adhérer à ce syndicat. La raison ne peut pas être à chercher du côté de l'amélioration de la couverture fibre ou de la couverture mobile, comme dans des agglomérations plus rurales du département qui semblent avoir été les premières à y adhérer. Pouvez-vous nous en dire plus sur ce que vous attendez de la mise en commun de l'étude sur les usages du numérique ? Vous nous avez donné quelques éléments, mais nous voudrions savoir plus précisément ce que vous en attendez, en particulier si cette adhésion a un rapport avec le déploiement du réseau 5G. Sachant qu'au-delà des communications filaires, les communications par ondes sont incluses.

Nous en profitons pour rappeler que l'Agglomération s'était dotée d'un matériel de mesure des ondes électromagnétiques assez sophistiqué. Il devait y avoir des mesures d'exposition aux ondes liées au déploiement des nouvelles antennes 5G. Nous avons abordé ce point il y a un an ou deux. Pourriez-vous nous communiquer les résultats des dernières campagnes de mesures ?

**M. GALLIER.**- Comme je l'ai dit, nous sommes au début de la définition d'une politique. Le recensement n'est donc pas encore fait. C'est l'adhésion à Essonne Numérique qui va nous permettre d'engager ce travail. L'objectif est aussi de bénéficier d'un réseau fibré propriétaire, qui nous permettra de développer un certain nombre de services. Le Président m'a signalé que des propositions pourront être faites en matière de cybersécurité.

**M. le PRÉSIDENT.**- En complément, puisque cela reste assez abstrait pour nos concitoyens et pour les élus, je me permets de dire deux mots sur le sujet que je suis à un autre titre. J'ai échangé avec un grand opérateur français aujourd'hui. Il me disait que nous étions vraisemblablement le premier département à nous engager dans cette démarche de façon aussi poussée. Dans d'autres territoires, ce sont les métropoles (Dijon, Angers) qui se sont engagées dans cette démarche de *smart city*. Je n'aime pas le terme mais c'est celui qui est utilisé aujourd'hui.

Essonne Numérique a développé la fibre dans les territoires qui n'étaient pas couverts par les zones AMII. Le syndicat a la compétence sur les antennes dans les zones blanches mais pas sur la 5G. En revanche, une fois que le réseau est déployé, l'objectif est d'avoir une fibre propriétaire sur l'ensemble des sites. Le syndicat pourrait fiber gratuitement les 4500 sites publics recensés en Essonne et proposer ensuite des abonnements avantageux. Nous l'avons vérifié auprès de cinq communes du département : à chaque fois, ils ont divisé par trois le prix de l'abonnement qui



nous est actuellement facturé par les opérateurs. D'ailleurs, l'opérateur que j'ai rencontré aujourd'hui m'a dit qu'il risquait de perdre beaucoup de chiffre d'affaires sur le sujet. L'enjeu est que nous puissions collectivement, grâce à ces économies, engager des dépenses permettant de mieux gérer nos bâtiments, de les télégérer pour mesurer tout ce qu'a évoqué Bruno GALLIER afin d'améliorer la performance du service public, le rendre plus économe et plus écologique. C'est un chantier dont on ne mesure pas totalement le périmètre. Beaucoup de communes se sont saisies du sujet au travers de l'éclairage public. Le pilotage de l'éclairage public (intensité, horaires, rénovation) pourrait être proposé par Essonne Numérique à des prix défiant toute concurrence.

La force d'Essonne Numérique est de proposer à toutes les communes du département, y compris les petites, des services qu'elles ne pourraient pas se payer par ailleurs car ces propositions sont souvent réservées aux communes les plus riches et les plus densément peuplées.

Cela pourrait se faire aussi grâce à la DSP du réseau du sud du département qui a été signée dans de très bonnes conditions, puisque nous commençons à encaisser des redevances. Sur les quinze ans de durée du contrat, nous aurons un *delta* de 80 M€ entre ce que nous a coûté le réseau et les recettes que cela va nous apporter. Nous pourrions réinjecter une partie de ces 80 M€ dans le réseau, ce qui permettra de baisser les prix.

Je pense que c'est unique en France et que nous avons une vraie opportunité. Il faut y travailler et bien l'expliquer à tous les maires. Une réunion des DGS a déjà eu lieu et les personnes qui suivent cela au département disent que beaucoup de villes adhèrent. C'est un enjeu fabuleux du point de vue de l'économie, de l'écologie et de la transformation de nos administrations. Nous sommes au début de l'histoire des transitions écologique et numérique.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Il est procédé au vote à main levée sur l'adhésion à la compétence facultative « développement des usages et services numériques » du syndicat mixte ouvert Essonne Numérique, qui est adoptée à l'unanimité.)*

**M. le PRÉSIDENT.**- Le principe d'adhésion étant voté, nous devons désigner nos représentants. J'ai reçu la candidature de Bruno GALLIER, comme titulaire, et de Michaël DAMIATI comme suppléant.

Y a-t-il d'autres candidatures ? *(Non.)*

Pouvons-nous voter sans procéder au vote à bulletin secret ?

*(Approbation de l'assemblée.)*

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Il est procédé au vote à main levée sur la désignation de M. GALLIER et de M. DAMIATI à Essonne Numérique, qui est adoptée à l'unanimité.)*

**M. le PRÉSIDENT.**- Félicitations aux candidats qui nous représenteront à Essonne Numérique.

X. RAPPORT RELATIF AUX ACTIONS ENTREPRISES A LA SUITE DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES – CAHIER N° 2 LECTURE PUBLIQUE DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

---

**M. DAMIATI.**- Le 10 février 2022, le rapport de la Chambre régionale des comptes sur la lecture publique vous a été présenté, avec plusieurs recommandations. Avant de les reprendre, je voulais souligner le fait que l'avis général de ce rapport était très positif sur la politique de la lecture publique menée dans notre territoire.

Je rappelle que le budget de la culture est le deuxième budget de notre Agglomération après celui des ordures ménagères, ce qui prouve l'ambition et les enjeux propres à notre territoire. Je pense que nous pouvons nous en satisfaire. Nous parlions tout à l'heure de la première pierre qui a été posée pour le futur conservatoire de Draveil. Nous nous en réjouissons. Les travaux du conservatoire de Montgeron touchent à leur fin. On peut aussi évoquer le prochain projet pour la ville de Vigneux-sur-Seine avec, là aussi, des équipements culturels à la hauteur de ses ambitions.

Concernant ce rapport, il nous a d'abord été recommandé d'élaborer un projet stratégique sur la politique de lecture publique de la collectivité permettant la signature d'un contrat de territoire avec l'État. Suite au travail mené avec l'ensemble des services et des bibliothécaires – je salue le Codev qui nous a aidés dans cette élaboration –, quatre grands axes stratégiques ont émergé :

- améliorer la communication et donner davantage de visibilité aux activités que proposent nos médiathèques sur l'ensemble du territoire ;
- faire de nos médiathèques de véritables lieux de vie, des tiers-lieux permettant une égalité d'accès à la culture, au numérique et à l'information sur tout le territoire ;
- se tourner vers un public qui fréquente peu les médiathèques, notamment les publics prioritaires et spécifiques : les personnes en situation de handicap et les jeunes ;
- consolider la mise en réseau des acteurs et des équipements par une offre de services mutualisés, en termes de ressources et de pratiques, même si nous avons déjà un fonds commun utilisable par tous.

C'est la conseillère livre et lecture de la région Ile-de-France qui nous aide dans l'élaboration du prochain contrat de territoire de lecture publique.

La seconde recommandation était de mettre en œuvre une gestion intercommunale des fonds documentaires et médiathèques du réseau. Plusieurs actions ont été menées :

- l'élaboration d'un état des lieux des collections de toutes les médiathèques ;
- la rédaction d'une grille et d'un catalogue communs pour faire des choix ;

- la création d'un fonds bibliographique commun à toutes les médiathèques, aux bibliothèques vertes et aux handithèques, en particulier sur le thème de la parentalité ;
- la rédaction d'une charte documentaire que nous avons adoptée lors du Conseil communautaire du mois de juin 2022 ;
- l'élaboration d'une carte documentaire du réseau qui officialise la spécialisation du fonds documentaire par médiathèque, avec des spécificités pour chacune de nos médiathèques ;
- la souscription d'un outil de gestion mutualisée pour les acquisitions afin d'éviter les doublons à l'échelle du réseau ;
- la participation aux journées de travail et d'échange organisées par la médiathèque du département avec l'aide de cette instance, notamment au travers de formations, de réflexions et de tout ce qui pourrait être apporté par le service du département.

Un groupe, représenté par un agent de chaque médiathèque, se réunit régulièrement depuis 2020 pour travailler à l'amélioration et à l'application des recommandations émises par la Chambre régionale des comptes.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci. Y a-t-il des observations ?

**Mme CIEPLINSKI.**- Je ne reviendrai pas sur le schéma de lecture publique parce que nous en avons déjà débattu et qu'il s'agit de voir l'état d'avancement de la réponse au rapport de la Chambre régionale des comptes. Je voulais souligner l'excellent travail qu'ont effectué les agents des médiathèques de notre Agglomération, où il y a eu une réelle transformation des pratiques de travail grâce à la mise en réseau, malgré les périodes difficiles qu'ils ont vécues à cause du Covid. Je tenais à les féliciter pour ce travail parfois compliqué mais qui a abouti à des changements notables. J'espère que cela va continuer. La prochaine étape, que nous avons réclamée, est d'aller vers les quartiers politique de la ville. Ce sont les médiathèques hors les murs que nous souhaitons voir se développer. Je sais que certaines médiathèques commencent à le faire, en espérant que cela prenne de l'ampleur et essaime partout.

**M. ALLOUCH.**- Je vais paraphraser Céline en soulignant l'excellent travail mené par les équipes. Il est vrai que les médiathèques ont une place importante dans l'Agglomération. Elles sont un marqueur du territoire et font œuvre utile.

Par ailleurs, je vous rappelle qu'une rencontre citoyenne avec le Codev aura lieu samedi matin à 9 h 00 au SIVOM, avec une visite de l'usine et un temps d'échanges.

**M. GUIGNARD.**- Je voulais signaler une petite erreur dans le schéma de lecture publique 2022-2027. À la page 7, la Maison Alphonse Daudet de Draveil est classée dans la rubrique « musées municipaux ». Il s'agit plutôt d'un centre culturel associatif qui mérite, d'ailleurs, toute l'attention des collectivités territoriales. Il faudrait reprendre le document pour lui donner une plus grande justesse.

**M. le PRÉSIDENT.-** Merci de cette remarque. Je ne sais pas si Michaël veut ajouter un point...

**M. DAMIATI.-** Je tenais à souligner le travail effectué par les réseaux. Comme le disait Damien, les médiathèques sont un véritable marqueur de notre territoire. On ne peut que s'en féliciter. Certaines ont ouvert récemment : la médiathèque Cabu à Boussy-Saint-Antoine et la médiathèque Jean de La Fontaine à Quincy-sous-Sénart. J'espère que d'autres suivront. Je voudrais dire aussi que les équipes sont désormais consolidées. C'était l'un de nos objectifs. Enfin, je salue la direction du service culturel et la direction du réseau pour leur travail. C'est un travail de longue haleine qui mérite d'être mis en avant et qui va se poursuivre dans les années à venir.

**M. le PRÉSIDENT.-** Merci. Vous pouvez me donner acte que ce rapport vous a été présenté.

**M. CLODONG.-** Excusez-moi, nous avons un conseil municipal à 20 h 15. Les élus d'Yerres doivent donc vous laisser. Je ne sais pas si nous avons le droit de le faire, mais nous votons par anticipation les points 11, 12, 14, 15 et 16.

**M. le PRÉSIDENT.-** J'excuse exceptionnellement les élus d'Yerres, compte tenu de leurs obligations municipales, et je cède la parole à Michaël DAMIATI.

*(Les élus et le maire d'Yerres quittent la séance à 20 h 00.)*

#### XI. CONVENTION LIANT LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE ET LA SARL ADCI, EXPLOITANT DU CINEMA « LE BUXY »

---

**M. DAMIATI.-** La délibération qui vous est présentée concerne la subvention versée au cinéma Le Buxy via l'ADCI.

Je ne reviens pas sur les difficultés que rencontre ce cinéma. Je reprendrai la phrase de Romain COLAS : pour sauver le Buxy, il faut aller au Buxy. Je vous invite à vous y rendre, d'autant que la programmation cinématographique est plutôt riche en ce moment.

La subvention de 25 000 € pour l'ADCI concerne les actions menées par le Buxy, l'animation culturelle et les soirées organisées par cet établissement, notamment en direction des écoles, des collèges et des lycées. La subvention sert aussi à proposer un tarif préférentiel aux habitants de notre territoire afin de les inciter à fréquenter ce cinéma.

**M. le PRÉSIDENT.-** Merci. Je précise que nous allons rectifier l'information erronée concernant Le Paradiso, puisqu'il y a deux situations distinctes : Le Paradiso fait l'objet d'une DSP : Le Buxy est géré à titre privé et bénéficie de la subvention qu'a présentée Michaël.

Y a-t-il des prises de parole ?

**M. DAMIATI.-** Concernant Le Paradiso, puisqu'il est géré dans le cadre d'une DSP par l'ADCI, nous avons d'autres solutions pour poursuivre sa gestion et sa mise à disposition s'il faisait face à une situation encore plus compliquée, ce que nous ne souhaitons pas. Nous avons un « plan B ».

**Mme CIEPLINSKI.**- Nous sommes bien tristes de l'état de l'entreprise ADCI et des risques qui pèsent sur Le Buxy, mais c'est l'ensemble des cinémas du territoire qui souffrent d'une baisse de fréquentation. La véritable question que je voudrais nous adresser, au-delà du fait d'inciter individuellement à aller au cinéma, est la suivante : comment faire pour attirer plus de monde dans les cinémas de proximité qui souffrent de la concurrence des grands centres et des plateformes numériques ? C'est ma question de fond par rapport à la politique culturelle de l'Agglomération.

S'agissant du plan B évoqué pour Le Paradiso, si l'ADCI rencontrait malheureusement des difficultés encore plus grandes, je tiens à rappeler la position du groupe au nom duquel je m'exprime. Celle-ci serait de promouvoir une gestion du Paradiso en régie publique, comme c'est le cas du cinéma Le Cyrano.

**M. DAMIATI.**- Nous n'avons pas de solution miracle pour faire venir les gens. Il y a la communication. Je pense à la communication faite par la ministre de la Culture et Jack Lang, qui est assez drôle. La ministre incite à aller au cinéma et Jack Lang ne cesse de la harceler, y compris au cinéma. Je vous invite à la regarder. Cela fait partie des axes de communication. Nous vivons une évolution de la consommation de la culture, notamment des films et du cinéma en général. Je précise, puisque nous avons largement évoqué la crise énergétique, que la proximité peut être une solution pour faire revenir les gens. En effet, il est plus facile de se rendre dans les cinémas de quartier, dont notre territoire est bien doté, que d'aller dans les grands centres.

J'en profite pour dire qu'une nouvelle offre va voir le jour à Draveil avec la reprise du cinéma L'Orangerie, dont l'ouverture est prévue au printemps. La proximité et le local se développent dans notre territoire. Je pense que nous pouvons nous en satisfaire. Nous avons aussi un cinéma d'art et d'essai, Le Cyrano, et une offre relativement large et éclectique permettant de répondre en partie à la question qu'a posée Mme CIEPLINSKI.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci. Nous passons au vote sur cette délibération.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)*

## XII. VERSEMENT DES AIDES A L'INSTALLATION DE PROFESSIONNELS DE SANTE

---

**Mme GARNIER.**- Un jeune médecin généraliste, qui s'est installé à la maison de santé de Draveil en janvier 2023, nous a demandé une subvention pour son installation, ce qui correspond à la délibération que nous avons passée en 2019. Il a la volonté de s'impliquer activement dans deux dispositifs de notre territoire : le CPTS et le réseau Prado. C'est éligible à la subvention. Je vous propose de valider cette demande.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci. J'ai été étonné que cela passe avec présentation et débat mais, manifestement, il y a une intervention de M. GUIGNARD.

**M. GUIGNARD.**- Oui, cette installation est bienvenue mais elle ne fait que compenser le dernier départ d'un médecin de la commune. Nous en sommes toujours à neuf médecins pour plus de

29 000 habitants, ce qui est un taux particulièrement bas. La désertification médicale continue à Draveil et dans les autres villes de l'Agglomération. Pour nous, il s'agirait de compléter l'offre par la mise en place de centres publics de santé.

Par ailleurs, j'aimerais que l'on fasse un point d'étape sur le contrat local de santé pour savoir où il en est.

**Mme GARNIER.**- S'agissant du premier point, c'est une question financière. Je pense que l'Agglomération a déjà activement contribué au prix de l'installation.

Concernant le contrat local de santé, le groupe de travail continue à faire les fiches actions. Un Comité technique aura lieu au mois de mars pour les synthétiser et un Comité de pilotage restituant l'ensemble de ces travaux se déroulera en avril 2023. La validation du contrat local de santé se fera lors du Conseil communautaire du mois de juin.

**M. DAMIATI.**- Je partage les propos de M. GUIGNARD. Nous rencontrons le même problème à Crosne, où trois des quatre médecins que nous avons vont partir à la retraite. Nous sommes aussi confrontés à de grandes difficultés sur ce sujet. J'ai eu l'occasion de rencontrer les directeurs des hôpitaux, puisque nous avons des cliniques et des hôpitaux à proximité : c'est un sujet difficile. Je pense que nous devons nous en saisir tous ensemble et mettre en place des solutions pour faciliter l'arrivée de médecins dans notre territoire. Il me semble qu'une pétition a été transmise à l'Agglomération pour stipuler ce manque. On ne peut qu'approuver cette démarche, mais je demande des solutions. La délibération proposée aujourd'hui est l'une des solutions pour rendre notre territoire plus attractif et faire en sorte de pallier les départs et le manque de médecins généralistes.

**M. le PRÉSIDENT.**- Tout le monde a compris que la solution n'est pas de construire des bâtiments mais d'avoir des médecins. La situation va rester tendue pendant plusieurs années, mais nous tirons notre épingle du jeu grâce au dispositif adopté par le Conseil communautaire.

**Mme DONCARLI.**- Comme vous venez de le dire à juste titre, on aura beau construire des bâtiments publics pour accueillir des médecins, ils ne vont pas arriver pour autant. La problématique, c'est la pénurie de médecins. Je pense que c'est un problème de formation à l'échelle nationale. Nous travaillons étroitement avec le maire pour accueillir sept médecins. Il y en a un qui arrive, qui fait l'objet de cette délibération, mais c'est par relation et par contact étroit plutôt que par concertation que l'on arrive à faire venir les médecins. Je ne comprends pas trop les propos de M. GUIGNARD : je veux bien que l'on construise tous les bâtiments que vous souhaitez, mais il n'y a pas de médecins. C'est la problématique du *numerus clausus* que nous connaissons tous. Avant que la situation se débloque, je veux bien construire tout ce qu'on veut mais ce n'est pas la solution à mon sens.

**M. le PRÉSIDENT.**- J'ai rappelé au président de la République, lorsqu'il est venu présenter ses vœux à Corbeil-Essonnes, la volonté du territoire de transformer Sud Francilien en CHU. C'est une démarche de longue haleine qui est loin d'être acquise, puisque l'AP-HP a le monopole et ne souhaite pas qu'il y ait de CHU en banlieue. En revanche, le dernier entretien que j'ai eu avec la directrice générale de l'ARS il y a une semaine – comme quoi les interventions sont toujours utiles – laisse à penser que nous aurons des formations complémentaires au Sud Francilien. Cela permettra de cranter des professionnels, d'avoir des disciplines et des internes qui se forment en

Essonne. L'enjeu étant qu'ils s'y installent après leur formation. Tout cela va prendre du temps. Je suis persuadé qu'il y aura de nouvelles interventions et de nouvelles réponses dans le même sens lors des prochains conseils communautaires.

En attendant, je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)*

---

#### XIV. AVENANT N° 2 A LA CONVENTION REGIONALE DE DEVELOPPEMENT URBAIN

---

**M. le PRÉSIDENT.**- Ce point peut être adopté sans présentation ni débat, puisqu'il y a eu un accord.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)*

---

#### XV. FORFAIT MOBILITES DURABLES POUR LES PERSONNELS : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

---

**M. ODOT.**- Nous parlons fréquemment du PCAET et de l'ambition de la Communauté d'Agglomération en matière de transition écologique. Il s'agit de la mettre en œuvre en interne pour le personnel et de remplacer l'ancien IKV (indemnité kilométrique vélo), qui était une première incitation au changement d'habitudes des agents, par le forfait mobilités durables créé en 2020 et assoupli en décembre dernier. Nous proposons de le mettre en place.

Comme vous l'avez lu, des assouplissements sont intervenus. Aux modes de transport antiques (vélo, vélo électrique et covoiturage) ont été ajoutés des modes plus récents : EDP et EDPM. Il s'agit des trottinettes électriques et autres engins à deux, trois ou quatre roues assez basses ou assez grosses, cela dépend, et des services de mobilité partagée, notamment l'autopartage.

Les conditions d'ouverture de cette prise en charge ont été assouplies, puisque le nombre minimal d'utilisation est désormais de 30 jours par an au lieu des 100 qui existaient auparavant. Il est possible de cumuler plusieurs modes pour atteindre le nombre minimal.

Ce forfait est dorénavant cumulable avec la prise en charge mensuelle des transports en commun ou des abonnements à un service public de location de vélos, ce qui était impossible par le passé.

Vous avez vu les modalités de versement : c'est un versement annuel, évidemment exonéré.

Les forfaits annuels sont compris entre 100 € et 300 €. Il y a une modulation en fonction du nombre de jours d'utilisation.

Le Comité social territorial s'est réuni lundi et a voté à l'unanimité des deux collèges. Pour que vous ayez une idée, 17 agents bénéficiaient de l'IKV. En gros, c'est 30 000 € par tranche de 100 agents. Dans l'hypothèse où la totalité des agents bénéficieraient du forfait mobilités

durables, cela coûterait environ 120 000 € à rapporter aux 19,4 M€ que nous avons votés tout à l'heure sur le chapitre 012.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci. Y a-t-il des interventions ?

**M. SELLAMI.**- Nous avons déjà eu l'occasion de le dire dans cette assemblée, en matière de mobilités comme dans d'autres domaines, l'exécutif de l'Agglomération et les services devront jouer un rôle d'exemplarité évident. Cela vaut pour les élus, à commencer par les maires, mais aussi pour les services de l'Agglomération et ceux des communes.

Le forfait mobilités durables présenté ici correspond au dispositif standard qui est désormais déployé dans la plupart des entreprises et des administrations. C'est un pas important et nous nous associerons à ce vote.

Pour autant, ce premier pas est loin d'être suffisant. Le précédent dispositif que citait Pascal ODOT, l'indemnité kilométrique vélo, bénéficiait à 17 salariés de l'Agglomération, soit une part modale – puisque nous nous sommes donné des objectifs de part modale dans le plan climat – d'environ 4 %, ce qui est très en deçà des objectifs que nous avons fixés. Nous espérons que ce forfait plus large séduira davantage de salariés de l'Agglomération, mais il reste très générique et n'exerce qu'une incitation financière limitée. Il faut aller plus loin et l'Agglomération doit mettre en chantier son plan de déplacements d'entreprise prévu dans le PCAET et le construire avec l'ensemble des salariés. Bien sûr, c'est un chantier supplémentaire et, comme cela a été rappelé, il y en a de nombreux mais ce n'est pas le plus difficile si l'on fait confiance aux équipes et à l'intelligence collective.

Comment anticipe-t-on les nouveaux déplacements entraînés par le regroupement des sièges à Yerres ? A-t-on interrogé les salariés sur leurs intentions ? Ce questionnaire auprès des salariés pourrait constituer un échantillon test pour le questionnaire mobilités envisagé pour l'ensemble des habitants de l'Agglomération à horizon 2024. Étant donné qu'il s'agit d'un objectif du plan climat, il faut commencer à le concevoir dès 2023. Cela pourrait être l'objet de réunions *ad hoc* de la commission Aménagement durable. Quand nous y mettons-nous ?

**M. le PRÉSIDENT.**- Je vous retourne la question, Monsieur ODOT.

**M. ODOT.**- Dès que possible.

**M. le PRÉSIDENT.**- Très bien. Je sou mets la délibération au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)*

#### XVI. MISE A JOUR DU TABLEAU DES GRADES ET EMPLOIS

---

**M. le PRÉSIDENT.**- Le groupe RGE a proposé que cette délibération soit adoptée sans présentation ni débat, mais M. DEGEN souhaite intervenir.



**M. DEGEN.-** Oui, j'ai une question sur la transformation d'un emploi de chef de service du pôle Renouvellement urbain, à temps complet, en un poste dédié au suivi des opérations de renouvellement urbain au sein du pôle administratif et financier. Je suppose que c'était un poste technique de catégorie A, peut-être même un ingénieur, et il se transforme en poste de gestionnaire des opérations de catégorie B. Ce n'est pas péjoratif, mais je me pose des questions sur les opérations de renouvellement urbain. Ce serait dommage qu'il n'y ait plus la technique. Je pense qu'elle doit être présente dans le suivi des dossiers.

Ma seconde question concerne la création d'un emploi de chargé de communication interne et d'attractivité, à temps complet, au sein du service Cabinet. J'aimerais avoir plus d'explications sur l'importance de cette création.

**M. le PRÉSIDENT.-** Concernant le pôle Renouvellement urbain, il s'agit de l'organisation du service. Nous arrivons à la signature des opérations ANRU et nous entrons dans la phase opérationnelle, ce qui suppose de faire évoluer l'organisation du service. Nous avons évoqué le départ d'Emma CADIER mais il faut saluer le nouveau directeur chargé du renouvellement urbain, M. Daniel NEVES GRAÇA, qui vient d'arriver et qui se trouve parmi nous. Je lui souhaite beaucoup de courage pour les missions qui lui seront confiées.

*(Rires dans l'assistance.)*

C'est un mot de bienvenue. Il sait, en arrivant ici, qu'il y a du travail.

Je reviens à la première question de M. DEGEN : c'est de l'organisation interne. J'avais vu ce point avant le passage en CST, mais le directeur général des services est à votre disposition pour répondre plus précisément à votre interrogation.

Pour ce qui est de la seconde question, il s'agit de faire face à des sujets de marque employeur. Aujourd'hui, notre service DRH est composé de quatre ou cinq agents et il n'y a aucune communication interne en direction des agents de la collectivité, ce qui porte préjudice à la vie de la collectivité, à la capacité de l'ensemble des collaborateurs de transmettre les informations et à notre capacité de recrutement. Nous faisons face, comme toutes les collectivités, à de sérieuses difficultés pour recruter des collaborateurs. Nous avons eu jusqu'à 40 postes vacants. Heureusement, nous réduisons ce volume. Toutes les collectivités doivent vendre leur territoire vis-à-vis de l'extérieur. C'est l'enjeu de la création de poste qui vous est proposée.

Nous passons au vote sur cette délibération.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée moins 6 abstentions de M. DEGEN avec pouvoir de M. PUJALS, M. SELLAMI avec pouvoir de M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD.)*

**M. le PRÉSIDENT.-** Je vous remercie. Il nous reste à examiner les questions orales, puisque les décisions ont été vues précédemment.

## ► QUESTIONS ORALES

**M. le PRÉSIDENT.**- Votre première question est la suivante :

*« Quel est le nombre annuel de jours d'utilisation de chaque équipement culturel du territoire Val d'Yerres Val de Seine ? »*

Je ne m'attendais pas à cette question mais, surtout, je ne m'attendais pas à ce que l'administration puisse vous apporter une réponse. Elle fait plusieurs pages. Je vous propose, plutôt que de la lire, de la remettre à l'ensemble des conseillers communautaires. Elle m'a permis de découvrir plusieurs choses, notamment que 907 places sur les 960 que compte le CEC ont été vendues pour le concert de So Floyd. Si certains d'entre vous terminent à temps, il reste donc 53 places pour le spectacle de ce soir. Si vous en êtes d'accord, je répondrai par écrit à la première question.

Peut-on considérer que la réponse à la deuxième question concernant l'énergie a été apportée lors du débat de tout à l'heure, puisque je vous ai donné les consommations ?

**M. SELLAMI.**- Pouvez-vous me redonner le prix du mégawattheure car je ne suis pas sûr de mes notes ?

**M. le PRÉSIDENT.**- Il est de 125 €.

**M. SELLAMI.**- Et le prix du kilowattheure ?

**M. le PRÉSIDENT.**- Je n'ai pas d'élément sur l'électricité. Apparemment, c'est 103 % d'augmentation. Nous vous communiquerons l'information.

Votre troisième question concerne la mise en œuvre du réseau par Keolis le 1<sup>er</sup> août. Elle s'est correctement déroulée. Sur ce réseau comme sur l'ensemble des réseaux, nous avons connu des dysfonctionnements que je qualifierais au minimum de désagréables et, en tout état de cause, d'injustifiés. À l'automne, étant donné la situation tendue des RH, nous avons eu plusieurs réunions de rappel avec l'opérateur sur le sujet RH, ainsi que sur l'appropriation par les conducteurs de leur circuit et de l'accueil de la clientèle. Elles se sont faites sous l'autorité de Valérie RAGOT qui a récemment organisé une nouvelle réunion de rappel, compte tenu des dysfonctionnements intervenus dans les communes de Crosne et de Montgeron, sur la réorganisation des lignes E et H. Ces dysfonctionnements sont liés à la décision d'Ile-de-France Mobilités de prolonger ces lignes vers Villeneuve-Saint-Georges et Boissy-Saint-Léger. Il s'agit de savoir si l'opérateur est capable d'assurer le service normalement. Nous veillons à ce que ce soit le cas. S'il n'est pas capable de le faire avec cette nouvelle offre, il faudra revenir à la situation antérieure.

Je peux vous assurer que tout cela est suivi jour après jour et heure après heure. D'ailleurs, nous avons interrogé les responsables de Keolis en Bureau communautaire il y a un mois car nous voulions les rappeler à l'ordre et obtenir des explications. Suite à cette audition, nous avons mis en place une boucle WhatsApp pour informer les maires et leur permettre de transmettre tous les dysfonctionnements afin d'être plus réactifs. Encore aujourd'hui, un problème a été soulevé par Michaël DAMIATI : le bus de 6 h 01 avait des difficultés de départ et nous avons eu des

réponses. Il faut que tout cela avance. Ce n'est pas l'Agglomération qui porte la communication aux usagers, mais il y a un compte Twitter dédié et un service clientèle ouvert de 6 h 00 à 20 h 00. Le numéro de téléphone est le 01 87 58 11 00. Je vous transmettrai toutes les informations si vous le souhaitez.

Votre dernière question porte sur la mise en œuvre du PCAET adopté récemment par l'Agglomération. Nous commençons à le déployer. La délibération que vous venez d'adopter permet la création d'emplois. Cela renvoie au débat que nous avons eu lors de l'examen du PCAET car vous disiez qu'il fallait avoir des ressources humaines pour obtenir des résultats. Évidemment, il fallait un budget pour ces ressources humaines. Nous l'avons depuis le vote de ce soir. J'espère que je pourrai vous donner davantage d'éléments sur le PCAET. Nous essaierons de vous en rendre compte régulièrement, sans doute pas à chaque Conseil communautaire mais une ou deux fois par an.

Enfin, puisque cela faisait partie de votre question, je vous informe qu'un poste de directeur de projet est déjà couvert et que nous avons lancé, au début de l'année, l'étude sur le potentiel photovoltaïque de tous les bâtiments publics de l'Agglomération et des communes du territoire. Nous devrions avoir le rendu de cette étude pour l'été. J'espère que nous pourrions avoir des avancées sur le sujet du solaire dès cette année.

Je vous propose de passer à la motion sur la réforme des retraites. A-t-elle été transmise ?

**Dans la salle.**- Non.

**M. le PRÉSIDENT.**- Ce n'est pas bien. La motion ayant été déposée dans les délais, il faudrait la transmettre. Je ne sais pas s'il est possible de le faire par *mail*, mais je vous laisse la présenter oralement.

#### ► MOTION

**M. GUIGNARD.**- Non au report de l'âge légal à 64 ans !

Le Conseil communautaire de l'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine décide de prendre position à propos de la réforme des retraites qui vise à repousser l'âge légal de départ à la retraite. En effet, ce projet, s'il devait s'appliquer, toucherait frontalement l'ensemble des salariés et, parmi eux, les agents publics.

Les améliorations évoquées des droits des agents par la mise en place d'une retraite progressive dans certains cas, la conservation des droits liés au service actif et désormais leur portabilité ne peuvent en aucun cas compenser le recul de l'âge d'ouverture des droits à la retraite ou l'allongement de la durée de cotisation.

Alors que les difficultés s'aggravent pour des millions de nos concitoyens, Emmanuel MACRON et le Gouvernement s'obstinent à maintenir une réforme inutile qui va accroître les inégalités.

Pour assurer l'avenir de nos retraites, d'autres solutions existent comme l'égalité des salaires entre les hommes et les femmes, l'augmentation du taux de cotisation ou une meilleure

répartition des richesses et la lutte contre la fraude fiscale.

Le Conseil communautaire de l'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine affirme son attachement au système de retraite par répartition.

Pour mettre en échec cette réforme, le Conseil communautaire soutient les initiatives unitaires des organisations syndicales ou celles des collectifs citoyens.

**M. le PRÉSIDENT.**- Je vous remercie de la présentation de cette motion. Je m'étais interrogé sur la légalité de son dépôt mais, comme je vous l'ai indiqué, elle a été déposée dans les délais. Rien ne figure dans notre règlement intérieur concernant le type de motion, mais il s'agit plutôt d'une interpellation vis-à-vis de l'extérieur. J'accueille votre motion avec respect, même si je pense que le travail que nous réussissons à faire dans cette instance est lié à notre capacité à nous préserver du tumulte de la vie extérieure à l'Agglomération. Je comprends le petit jeu et je vais mettre cette motion au vote. Je suppose qu'il y aura des votes différents au sein de l'assemblée. En tout cas, vous comprendrez que je ne souhaite voir ce type de motion prospérer dans nos conseils.

Indépendamment du constat qui peut être fait sur les régimes de retraite, il existe effectivement plusieurs moyens de parvenir à les pérenniser. Il y a des interpellations par les organisations sociales et politiques, notamment sur les questions de pénibilité et de justice. Un débat parlementaire s'est ouvert lundi. Il n'est pas tout à fait au niveau de ce que j'espérais, du moins sur la forme. Sur le fond, on verra. Au-delà des débats, j'espère que la pérennité des régimes de retraite, auxquels nous sommes tous attachés, et les voies pour y parvenir, c'est-à-dire les efforts d'un côté et la justice de l'autre, trouveront matière à convergence à l'Assemblée nationale et au Sénat. À ce stade, je préconiserai le rejet de votre motion mais je suppose que certains, y compris dans l'exécutif, la valideront pour des raisons que je respecte.

S'il n'y a pas d'autres expressions, je vous propose de soumettre la motion au vote.

Qui est pour ? 8 voix.

Qui s'abstient ? 3 voix.

Qui est contre ? Le reste.

La motion est donc rejetée.

Nous avons épuisé l'ordre du jour. Je vous remercie de la qualité des débats, comme la fois précédente. Je trouve que nos échanges sont dignes d'une assemblée délibérante, de l'idée que je me fais de la démocratie en tout cas. Merci à vous tous. Bonne soirée.

*(La séance est levée à 20 h 30.)*



ARI  
Conseiller Communautaire  
Secrétaire de Séance



François DUROVRAY  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Val d'Yerres Val de Seine  
Président du Département